



Separation de bien entre un couple mariè

Par **Lilou100**, le **15/09/2018** à **12:42**

Mon mari a une société de produit d'entretien..et il a deja 2 enfants d'une autre femme et avec moi il en a 1fille...ses deux enfants travaille avec lui et moi je lui eqt demandè de m'embaucher aussi sauf que ce dernier me demande de faire une sèparation de bien chez un notaire avant qu'il puisse m'embaucher??? Sachant qu"il a 2 maison a part la société!!il le disais c'est la loi belge qui le dit avant de t'embaucher faut sèparer les bien sachant que moi j'ai rien du tout!!!est ce vrai ou pas?s.v.p aidez moi au plus vite

Par **Visiteur**, le **15/09/2018** à **14:18**

Bonjour

En France, ce n'ewr pas obligatoire, mais souvent conseillé.